



SECTION



A U B E

## Élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

### Les raisons d'un quadruple vote **FO** !

#### Parce que l'union fait la force !

En choisissant les candidat(e)s présenté(e)s par **Force Ouvrière**, vous choisissez des candidats apolitiques, appartenant à une équipe confédérée, organisée à tous les niveaux, présente dans CHAQUE département, écoutée au niveau de la Direction Départementale (section **FO DGFIP 10**), du préfet (**Union Départementale FO**), de la Direction Générale (syndicat national **FO DGFIP**), du Ministère (**FO Finances**), de la Fonction Publique (**FO Fonctionnaires**) et au plus haut niveau de l'État (**Confédération Générale du Travail – Force Ouvrière**).

#### Parce que chaque mission et chaque grade a la même importance !

Dans l'Aube, **FO DGFIP 10** présente une liste aux origines équilibrées : 7 candidat(e)s issu(e)s de la filière fiscale et 7 candidat(e)s issu(e)s de la filière gestion publique.

Toutes les catégories de grades sont représentées : deux C, neuf B, deux A et un A+.

C'est la même chose pour les scrutins nationaux, les candidats représentent toutes les missions de la DGFIP et tous les grades.

#### Parce que chacun a le droit d'être bien défendu !

En choisissant les candidat(e)s présenté(e)s par **Force Ouvrière** tant localement que nationalement, vous choisirez de futur(e)s élu(e)s disposant déjà d'une solide expérience dans la défense des agents mais aussi de « nouveaux qui en veulent ».

Tous disposeront d'une formation de qualité pour exercer au mieux leurs fonctions tant localement que nationalement.

#### Parce que chacun, syndiqué ou non, a droit à l'information !

En choisissant les listes **Force Ouvrière**, vous choisissez des candidat(e)s qui rendront compte du mandat après chaque réunion, comme c'est le cas depuis 12 ans via le site local (+ de 1 000 articles et 110 000 visites depuis 2010) ou les sites nationaux.

#### Parce que de vos votes dépendront la capacité de chaque syndicat à négocier des accords nationaux !

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de Transformation de la Fonction publique, les employeurs publics peuvent négocier des accords qui influencent directement nos conditions de travail [par exemple : accords nationaux télétravail (État et Ministère signés, DGFIP à venir), accord national

protection sociale complémentaire, accord DGFIP sur l'intéressement fin 2021...]. Ces accords n'entrent en vigueur que si des OS représentant au moins 50 % des électeurs les signent. En choisissant les candidat(e)s présenté(e)s par **Force Ouvrière** vous savez qu'ils ne signeront que les accords apportant un plus aux agents.

## **POUR FORCE OUVRIÈRE , LE SERVICE PUBLIC A UNE HISTOIRE ET IL FAUT LUI DONNER UN AVENIR !**

En votant pour les listes **FO**, vous marquez votre attachement à nos missions et à **un Service Public de qualité**, c'est-à-dire un service public de **VRAIE proximité**, disposant des **moyens** humains, technologiques (notamment en termes d'applications informatiques qui doivent être performantes) et financiers **nécessaires**.

A la DGFIP, après la vague 1 du NRP (concentration départementale), la Direction Générale a déjà entamé une nouvelle phase : celle des regroupements supra départementaux. Il faut dire non à ce projet mortifère pour les services !

**Pour avoir un avenir, le Service Public doit redevenir attractif** et cela passe **en premier par une revalorisation significative des salaires** : la valeur du point d'indice a perdu 18 % de sa valeur par rapport à l'inflation depuis 2010. Et le nombre de candidats aux concours est en chute libre tant à la DGFIP que dans toute la fonction publique !

Il faut **aussi améliorer encore les conditions de travail** et enfin **redonner du sens aux missions accomplies par chacun** : les agents ne sont pas des robots, ils doivent pouvoir accomplir des tâches ayant un intérêt intellectuel.

**Les élus FO, à tous les niveaux, défendront ces revendications sans relâche lors des quatre prochaines années.**

## **POUR FORCE OUVRIÈRE , LE STATUT GÉNÉRAL ET LES STATUTS PARTICULIERS DOIVENT ÊTRE PRÉSERVÉS !**

La **Fonction Publique de carrière** est un **pilier de la République** : en effet, **les statuts protègent les agents mais AUSSI et SURTOUT les citoyens !**

La **Fonction Publique de carrière** est la **contrepartie de l'obligation de loyauté des fonctionnaires** vis-à-vis de notre Direction mais aussi de l'obligation d'égal traitement de tous les usagers.

La **Fonction publique de carrière** passe par **de réelles possibilités de déroulement de carrière** : **Avec Force Ouvrière dites :**

**=>NON** au tassement continu des grilles et au gel permanent du point d'indice,

**=>OUI** à une réforme globale de la grille favorable au pouvoir d'achat et donc à l'attractivité,

**=>OUI** à une revalorisation régulière de la valeur du point (les changements d'échelon et/ou de grade sont là pour reconnaître l'expérience, pas pour compenser l'inflation),

**=>OUI** au retour des **Plans de Qualification Ministériels** à hauteur de la qualité du service rendu.

Les bonnes paroles vantant les mérites des agents ne suffisent pas, il faut aussi une reconnaissance sonnante et trébuchante de nos efforts. Les PQM augmentent les possibilités de promotions,

**=>OUI** au développement des **facilités pour préparer et passer les concours** : si la limite de 5 tentatives et la simultanéité des dates des concours internes et externes ont été abrogées, il faut revoir la préparation (notamment en permettant aux collègues disposant d'un CET de mobiliser leur compte personnel de formation pour la préparation sans avoir à solder leur CET avant), rétablir la veille pour tous et augmenter le nombre de places aux concours internes ou professionnels (en les portant au maximum des possibilités statutaires alors qu'actuellement c'est plus le minimum qui est de rigueur).

=>**OUI** au recrutement par liste d'aptitude, vrai mode de recrutement reconnaissant la valeur professionnelle,  
=>**NON** au choix entre vie de famille et promotion et donc **OUI** au droit au maintien dans le département pour tous les C promus B par liste d'aptitude ou concours interne,  
=>**NON** au recul de l'âge de départ en retraite et à l'augmentation de la durée de cotisation pour un départ à taux plein et **OUI** au calcul sur les 6 derniers mois. **La retraite fait partie intégrante du statut.**

### Les 14 candidats Comité Social d'Administration de l'Aube

- 01/ **Virginie COFFINET** (Inspectrice – Pôle Unifié de Contrôle – Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine)  
02/ **Laurent CROUZET** (Inspecteur Divisionnaire - Conseiller aux Décideurs Locaux sur Troyes),  
03/ **Délia GHENCIOIU** (Contrôleuse – Service d'Appui à la Publicité Foncière),  
04/ **Muriel DOSNON** (Service de Gestion Comptable de Troyes),  
05/ **Franck AUGUSTE dit JACQUEMIN** (Agent Administratif Principal – Service des Impôts des Entreprises de l'Aube – Troyes),  
06/ **Sébastien CHOCHON** (Contrôleur – Trésorerie Hospitalière de l'Aube – Antenne de Brienne le Château),  
07/ **Frédéric MERCKEL** (Contrôleur – Pôle de Recouvrement Spécialisé)  
08/ **Nathalie MEROT** (Contrôleuse Principale – Direction - Service d'Appui au Réseau),  
09/ **Thierry de CARVALHO** (Inspecteur - Conseiller aux Décideurs Locaux sur Bar sur Aube)  
10/ **Maryline PARIS** (Contrôleuse – Service de Gestion Comptable de Romilly sur Seine),  
11/ **Laëtitia LIVIN** (Suppléante – Service des Impôts des Particuliers de l'Aube – Accueil de proximité de Romilly sur Seine),  
12/ **Séverine DAVIAU** (Titulaire – Trésorerie Hospitalière de l'Aube).  
13/ **Jackie BERNHARD** (Contrôleur Principal – Direction – Animation du Contrôle Fiscal).  
14/ **Christiane HOUEL** (Contrôleuse – Service des Impôts des Particuliers de l'Aube – Antenne de Bar sur Aube).

\*\*\*\*\*

**FO DGFIP 10, première organisation syndicale à la DDFiP de l'Aube depuis 2011 !**



## FOCUS INSTANCES

Comme vous le savez, à compter de 2023, les CTL et CHS CT n'existeront plus sous leur forme actuelle. Ces deux instances sont remplacées par une unique le **CSA** (Comité Social d'Administration).

Le **CSA** traitera, notamment, du fonctionnement et de l'organisation des services (ex CTL), mais aussi, au travers de sa **Formation Spécialisée**, de tout ce qui relève de la santé, de la sécurité et des conditions de travail.

Il y aura un CSA ministériel (**CSAM**), un CSA de réseau (pour l'ensemble de la DGFIP, le **CSAR**) et des CSA locaux (**CSAL**).

Vous allez aussi élire, si vous êtes titulaires ou en détachement, les membres des Commissions Administratives Paritaires Nationales (**CAPN**) qui traiteront des situations individuelles (refus de titularisation, accueil en détachement, refus de télétravail, refus de temps partiel, recours en révision du compte-rendu de l'entretien professionnel; refus de congé de formation, affaires disciplinaires...).

**Il n'y aura que 3 CAPN à la DGFIP** : une pour tous les C, une pour tous les B et une pour tous les A (d'inspecteur à AfiPA).

Les AFiP et les AGFiP relèveront de la **CAP Ministérielle de l'encadrement supérieur**.

Enfin, si vous êtes contractuels, vous allez élire les membres des Commissions Consultatives Paritaires Nationales (**CCPN**) qui ont les mêmes compétences (ainsi que celle d'étudier les demandes de licenciement) que les CAPN, pour les agents contractuels.

**Il y aura donc 4 votes : 3 pour les CSA et un pour la CAPN/CCPN.**

**Des voix obtenues au CSAL** dépendront également notre **représentativité au Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS)** qui gère en local la restauration, l'Arbre de Noël, les sorties, avec un budget dédié.

**Des voix obtenues pour le CSAM** dépendront aussi :

**La représentativité FO au Conseil National de l'Action Sociale (CNAS)** qui gère l'action sociale au niveau ministériel,

**La représentativité au Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État** (qui émet des avis sur les textes qui concernent les fonctionnaires de l'État) et **au Conseil commun de la Fonction Publique** [qui émet des avis sur les textes qui concernent tous les fonctionnaires (de l'État, territoriaux et hospitaliers)].